



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 mars 2020

Délibération n°13-2020 : Capacités d'accueil en masters MEEF pour l'année universitaire 2020-2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu l'article L 612-6 du Code de l'éducation ;

Vu la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;

Vu la délibération n°82-2019 du Conseil d'administration de l'UBS du 13 décembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil d'Institut de l'INSPE du 31 janvier 2020 ;

Vu l'avis n°08-2020 rendu par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 février 2020 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve les capacités d'accueil en masters MEEF pour l'année universitaire 2020-2021.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 18
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 22
- Pour : 17
- Contre : 5
Abstentions : 3

Visa du Président

Jean Peeters

Documents en annexe : Néant.